

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 26 conseillers, 2 personnes sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**1 – Rapport de la Commission de Gestion sur la visite des bâtiments communaux et des infrastructures du village.**

Mme V. Moriceau lit le rapport.

Mme M. Guyon précise que l'illumination de l'église est en cours, y arrivera-t-on pour 2020 ? Cela sera fait pour l'avenir.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points relevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

**2 – Préavis et rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2020-06 relatif à « l'Adhésion de la Commune à l'Association « Harmonie d'alpages »**

M. Michael Roch lit le rapport qui propose aux conseillers de renvoyer le préavis à la Municipalité pour avoir plus de précision quant au montant de la subvention et à la date de la décision de ces subventions.

M. Y. Lorenzini demande si la Commune obtient cette subvention, sera-t-on obligé de faire le magasin ? M. G. Reymond répond que oui le magasin fait partie intégrante pour le projet pour la subvention et nous ne pouvons pas commencer les travaux sans avoir le OK pour ces subventions sans quoi elles tomberaient.

Mme C. Paccaud pense qu'il est peu judicieux de renoncer à une adhésion à CHF 1'500.00 au maximum par année et donc renoncer à une subvention qui pourrait se chiffrer en plusieurs centaines de milliers de francs.

M. M. Roch trouve qu'attendre sur ce projet pendant peut-être 5 ans pour toucher éventuellement CHF 10'000.00 cela ne vaut pas la peine. Mme C. Paccaud est d'accord de ne pas attendre 5 ans pour la rénovation de la Dent-de-Vaulion, mais attendre 6 mois ou une année.

Mme F. Perotti demande si la Commune va s'en sortir avec une dépense de CHF 900'000.00 sans subvention et trouve des incohérences dans le rapport de la commission quant à la sortie ou non de cette association.

M. G. Reymond informe que deux projets se sont déjà retirés et il précise que dans les statuts de l'Association Harmonie d'alpages, nous pouvons nous retirer en tout temps. Il a également eu des contacts avec le Président de l'association et nous informe que la subvention à fonds perdus pourrait atteindre 46% du montant total de CHF 900'000.00 soit environ CHF 400'000.00. De plus, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas débiter les travaux car nous n'avons pas le permis de construire ni la décision des Améliorations foncières concernant leur subside.

La décision pour l'association Harmonie d'alpage devrait se prendre au Grand Conseil entre avril et juin 2021. Nous envisageons donc les travaux de rénovation de la Dent-de-Vaulion entre l'automne 2021 et le

printemps 2022.

MM. Ph. Bally et Y. Lorenzini trouvent dommage de ne pas attendre un peu et passer à côté d'une telle subvention.

M. O. Schmid, Président de la Commission chargée de l'étude de ce préavis, trouve étonnant que la Commission n'ait pas eu toutes les bonnes informations quant au retrait de la Commune de cette association. Il trouve que la rénovation de la Dent-de-Vaulion a assez attendu et que ce dossier comporte trop d'incertitude. Il propose donc aux conseillères et conseillers de ne pas donner l'autorisation à la Municipalité d'adhérer à cette association.

M. E. Roulet trouve que l'on mélange deux sujets, l'adhésion et la rénovation de la Dent. La rénovation a déjà été acceptée par le Conseil communal en juin 2020 et maintenant on doit se prononcer sur une adhésion à une association.

M. Ph. Bally se demande si la Dent pourra ouvrir au printemps 2021 vu l'état sanitaire du bâtiment et demande si les finances communales peuvent supporter cet investissement ?

M. C. Languetin répond que c'est en effet un gros investissement qui a été prévu et réfléchi. M. G. Reymond complète qu'en tout temps l'Office de la Consommation peut prendre des décisions pour l'ouverture ou non de la Dent.

M. M. Ortega a déjà posé la question en mai 2020 sur l'état des finances de la Commune avec ce projet de la Dent. Et on lui avait répondu qu'il n'y avait pas de soucis. La Municipalité a-t-elle changé d'avis ? M. C. Languetin répond que non mais sans cette subvention cela sera plus dur. M. Ph. Bally trouve que la Municipalité aurait dû communiquer qu'il était important d'avoir cette subvention pour le bien des finances communales.

M. S. Teuschmann intervient en faisant une comparaison avec le monde de la finance. Une prise de risque de CHF 1'500.00 c'est un petit risque que l'on peut prendre par rapport à ce que cela pourrait rapporter.

M. S. Suter rappelle que notre Commune est une commune « pauvre ». Quel message fera-t-on passer si on n'adhère pas à cette association et que l'on perd une subvention qui pourrait être non négligeable ?

M. A. Tharin trouve qu'attendre encore quelques mois ce n'est rien.

M. B. Martignier complète en signalant que la situation à évoluer en six mois. Au printemps le projet Harmonie n'avancé pas et maintenant cela devient du concret.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport, soit :

- **De renvoyer** le préavis à la Municipalité en demande des détails concernant le montant des subventions et le délai pour les obtenir
- **De conserver** le mandat à la commission

sont refusées par **20 NON, 3 OUI et 3 abstentions**.

Vu le refus du rapport, le Président fait maintenant votés les conclusions du préavis, soit :

- **D'autoriser** la Municipalité à ratifier son adhésion à l'Association « harmonie d'alpages » et ainsi maintenir son engagement au sein du PDRA Ouest vaudois avec le projet de réfection de la buvette d'alpage de la Dent-de-Vaulion
- **De relever** la commission de son mandat

Ce préavis est accepté par **20 OUI, 3 NON et 3 abstentions**.

### **3 - Préavis et rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2020-07 relatif au budget pour l'exercice 2021**

Mme V. Moriceau lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'adopter** le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 55'118.00
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

#### 4 - Communications de la Municipalité et divers

**M. Bernard Martignier** n'a pas nouvelles concernant ses dossiers depuis le mois d'octobre.

M. M. Roch demande si la step fonctionne mieux depuis le séparatif d'une partie du village. M. B. Martignier répond qu'il a fallu effectuer des changements dans la gestion de la step cela se voit mais ne se mesure pas.

**M. Claude Goy** informe qu'au printemps 2021, la Municipalité a décidé de créer un jardin du souvenir au cimetière. Il y aura la possibilité de faire poser des plaques avec le nom du défunt.

M. D. Moffrand demande si le 30km/heure à la Rue du Collège est toujours dans les projets de la Municipalité ? M. C. Goy répond que la Direction de la Mobilité et des routes trouve cette demande inutile. Mme. M. Guignard complète en signalant qu'il y a beaucoup d'écoliers qui emprunte cette rue. M. C. Goy répond que maintenant la rue est sécurisée avec les trottoirs. M. A. Tharin demande à la Municipalité de se remettre à l'ouvrage pour que cette rue soit mise à 30km/heure.

M. E. Roulet remercie pour le nettoyage des abords de la Route du Plâne.

M. N. Bersier informe que la Rue de la Creuse, bien que réservée aux véhicules agricoles est très fréquentée. M. C. Goy répond que la seule solution est de faire venir la gendarmerie pour des contrôles.

M. C. Goy donne les résultats de l'essai de modération du trafic en bas du village. En moyenne, cette modération a fait baisser la vitesse de 2km/heure, essai non concluant.

M. Ph. Magnenat demande pourquoi le village n'est pas déneigé de ma même manière entre le haut et le bas du village ? M. C. Goy répond qu'il a demandé à Sylvjardins d'intervenir dans le haut du village notamment aux abords du Collège pour un déneigement plus rapide.

**Mme M. Guyon** informe que vu la situation de la pandémie actuelle, tous les dimanches il y un culte à Vaulion car l'église est assez grande.

D'autres mesures dues à la pandémie du COVID-19, la Municipalité n'a pas pu délivrer d'autorisations pour les manifestations du Nouvel-An, donc rien cette année !

Elle informe également que la Municipalité soutient le restaurateur de l'Hôtel des Trois Cœurs.

**M. Guy Reymond** remercie les Conseillers pour leur décision au point 2.

Les travaux d'adduction d'eau et d'électricité à la Sagnette et aux Maisons-Doubles ont bien avancé avant la neige, le reste se fera au printemps 2021.

Les travaux au chalet de la Busine sont terminés, reste un mur à faire au printemps 2021.

Renaturation de l'Etang de la Creuse fait, coût pour la Commune CHF 5'300.00

M. Ph. Bally tient à souligner que la pause du passage canadien à la Sagnette est mal faite, c'est une erreur. M. P. Reymond trouve que le système est bon pour ralentir les voitures.

**M. Claude Languetin** informe que de études complémentaires de vent seront faites ces prochains temps sur Grati.

Tous les Municipaux ont transmis leurs meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour l'année 2021.

M. D. Perotti, Président du Conseil communal, rappelle qu'il est de tradition de faire un don de CHF 500.00 en cette fin d'année, pour mémoire en 2019, à l'atelier Imagine Anne Roch.

M. A. Tharin propose le statu quo. A l'unanimité les conseillères et conseillers se prononce sur un don de CHF 500.00 pour l'Atelier Imagine.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h50.

Le Président  
D. Perotti

La Secrétaire  
V. Meyer

